

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 16 décembre 2019, à 14 heures, M^{mes} et MM. les membres du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Nous pouvons commencer notre Session. Le quorum a été vérifié.

Je vais donner lecture des pouvoirs qui sont actuellement en ma possession.

Vanessa Louis-Sidney a donné pouvoir à Guy Hourcabie.

Anne Vérin a donné pouvoir à Delphine Fleury.

Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Fabien Bazin a donné pouvoir à Michel Mulot.

Maryse Augendre a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardant.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Je propose que Mme Dardant soit secrétaire de séance.

Deux motions ont été déposées par le groupe majoritaire : une motion sur la charte de bon voisinage, que nous signerons demain, et une motion de soutien aux salariés de l'entreprise Aisan Industry France, qui est à Nevers, et qui est devant un PSE prévoyant le licenciement de 60 emplois. Je pense d'ailleurs que des salariés seront présents et que nous leur donnerons la parole.

Approbation du procès-verbal de la Session du 25 novembre 2019

M. le Président : Nous avons à approuver le procès-verbal de la Session du 25 novembre 2019.

Y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le procès-verbal de la Session du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président : Chers Collègues, Chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Merci de votre présence qui nous permet de nous retrouver dans notre lieu de Session habituel, après cette escapade cosnoise. Escapade utile puisqu'elle nous a permis de réaffirmer nos positions et nos attentes fortes vis-à-vis de l'ARS et de l'Etat.

Soit dit en passant sur la clinique de Cosne, je trouve que les nouvelles tardent, et que, dans ce genre de dossier, quand ça traîne, ce n'est pas forcément un bon signal.

Un dernier mot à propos de la clinique de Cosne, je souhaite répondre favorablement à la demande de Michel Veneau de participer au financement d'un cabinet de chercheurs de têtes dans le domaine des cliniques.

Dans la situation de Cosne, cela me semble utile et si personne tout à l'heure ne manifeste son opposition, je mettrai la procédure en route et d'avance, je vous en remercie au nom des Cosnois et des employés de la clinique.

Le groupe majoritaire vous proposera deux motions.

La première en appui à la signature qui aura lieu demain à propos de la charte des voisins.

Cette charte est essentiellement proposée par la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

L'Union Amicale des Maires l'a adoptée et je suis dans l'idée de la signer demain.

Clairement, je ne partage pas tout de l'agriculture moderne notamment en ce qui concerne la problématique écologique et la protection de la biodiversité, mais l'agribashing m'insupporte à tel point que c'est l'élément majeur qui m'amène à signer cette charte.

L'autre motion concerne la perte de 60 emplois à l'entreprise Aisan à l'heure où d'autres signaux inquiétants se font jour dans d'autres sites industriels neversois.

Nous sommes bien sûr aux côtés de tous les travailleurs victimes de ces suppressions d'emplois, et à qui je donnerai la parole lors du vote de la motion de soutien ; mais nous sommes aussi obligés de remarquer que l'industrie à Nevers va mal et qu'avec cinq ans de recul en termes de perte d'emplois et de démographie, le libéralisme échevelé de La République En Marche a encore moins bien marché que ce qui était fait par les prédécesseurs, dont acte, qu'il faut peut-être envisager autre chose.

La transition est toute trouvée pour vous parler en quelques lignes de nos, de vos retraites, de nos, de vos futures retraites.

Il n'y aura pas de perdant, ni de gagnant nous dit notre gouvernement (sinon il faut d'ailleurs dire lesquels). Je dis, moi, alors pourquoi changer si les Françaises et les Français ne le souhaitent pas ?

C'est dans un souci de plus d'égalité que cette réforme est faite nous dit encore notre gouvernement ; alors pourquoi avoir baissé les APL et supprimé l'ISF, si M. Macron a soif d'égalité ?

Finalement, ils disent et ils font n'importe quoi et nous ne sommes pas dupes. Du coup, les Françaises et les Français sont dans la rue. J'espère un peu de bon sens de notre gouvernement.

Je parle, je parle et je n'ai pas encore abordé les sujets du Département.

Mercredi, nous avons choisi l'architecte du projet MADEF. Le choix de l'architecte dans de grands projets comme celui-là est toujours compliqué.

Je remercie les élus et les agents du Département qui nous ont accompagnés pour le meilleur choix possible.

Sachez que nous avons proposé au personnel de la MADEF et aux enfants qui nous sont confiés de nous aider à choisir.

Le choix a été unanime. J'espère que c'est le bon choix et je pense que ceux d'entre vous qui le souhaitent pourront jeter un œil sur le projet que nous avons retenu.

Nous avons cet après-midi, après une matinée de Commission Permanente bien remplie, quelques dossiers complémentaires à voir en Session.

Mais bien sûr, le sujet principal de cette Session, c'est le Budget Participatif.

Merci à vous tous, il a été réussi, mais pour qu'il soit une réussite, il a fallu le travail acharné de beaucoup et en particulier du vôtre.

Tous les conseillers départementaux ont été les acteurs de cette action, que je veux résumer en quelques chiffres :

- 1.000 personnes aux réunions de présentation,
- 123 projets présentés,
- 33 retenus,
- environ 25 000 votes.

Jamais notre collectivité n'avait réussi un projet participatif de cette taille et de cette importance. Un petit merci en passant, si vous le voulez bien, à mon Cabinet et au Service Communication omniprésents sur ce dossier et puis aussi à tous ceux qui sont venus nous aider pour le dépouillement.

Maintenant nous allons surveiller la réalisation des projets retenus et nous allons préparer le 2^{ème} Budget Participatif, mais de tout cela nous en reparlerons tout à l'heure avec Blandine Delaporte.

Pour finir, permettez-moi de vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Merci de votre écoute.

Je vous estime.

M. le Président : Je vous donne la parole, si vous souhaitez la prendre.

Mme de Muraige : Nous interviendrons au fil de l'eau.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N°1 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2019 – BILAN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. le Président : Nous commençons par le sujet majeur de l'ordre du jour, et je tiens à ce qu'il soit mis en avant ; c'est le Budget Participatif du Département de la Nièvre 2019, avec un bilan et l'attribution des subventions, et le futur Budget Participatif.

Mme Delaporte : C'est le moment de la clôture de cette première saison du Budget Participatif Nivernais. Une première saison qui, comme l'a dit

Monsieur le Président, a été un succès. On peut ajouter quelques chiffres à ceux que vous avez déjà donnés.

140 projets ont été déposés.

121 projets ont été retenus, et ont été présentés au vote des Nivernais. Je rappelle le principe. Des associations, des particuliers présentaient des projets d'investissement sur leur territoire, qui étaient présentés aux votes des Nivernais, soit en version électronique sur le site dédié soit en version papier dans les 400 lieux où nous avons déposé des urnes pour le Budget Participatif.

Les Nivernais ont élu 32 projets.

Ces projets seront financés à 80 % par le Département.

Ces 32 projets entrent dans 9 thématiques :

- Culture – Sauvegarde du Patrimoine : 37 projets
- Solidarité : 6 projets
- Environnement – Cadre de Vie : 32 projets
- Sport : 21 projets
- Education – Jeunesse : 10 projets
- Santé : 4 projets
- Numérique : 4 projets
- Citoyenneté : 2 projets
- Mobilité : 2 projets

3 projets ont été classés dans une rubrique « divers ».

Il y a eu 16 190 votants, dont 7 869 sur le site Internet dédié, *budgetparticipatifnivernais.fr*, et 8 321 *via* les 400 urnes placées sur l'ensemble du territoire nivernais.

Il y a eu 27 393 suffrages exprimés, dont 11 572 sur Internet et 15 821 votes sur bulletins (chaque électeur pouvait voter pour 6 projets maximum).

A l'issue des opérations de dépouillement, 32 projets ont été déclarés élus, représentant un montant total de 312 499 €, répartis comme suit :

- 17 projets ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages dans chacun des cantons suivant la règle 1 projet = 1 canton, pour un montant global de 168 300 € TTC ;
- 15 projets suivants retenus conformément à l'article 7.3 du règlement du Budget Participatif Nivernais qui prévoyait que, dans le cas où l'enveloppe de 250 000 € n'aurait pas été atteinte après l'élection des 17 projets par canton, les autres projets seraient déclarés élus, en reprenant l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe totale.

Je vais vous présenter tout de suite les 17 projets élus par canton.

- Canton de Château-Chinon :

N° du projet : 92

Intitulé du projet : Installation d'un banc connecté au camping de Panneçot

Porteur du projet : Association « Le Barrage » sise à Limanton

Budget prévisionnel du projet : 9 500 €

Montant subvention proposée : 7 600 €

- Canton de Clamecy :

N° du projet : 54

Intitulé du projet : Rénovation de l'ancienne huilerie "Mariaux"

Porteur du projet : Association « Les Amis du Vieux Varzy »

Montant subvention proposée : 1 000 € (28,57 %)

- Canton de Corbigny :

Intitulé du projet : Installation d'un club-house

Porteur du projet : Association « Jeunesse Sportive Saint-Révérien »

Budget prévisionnel du projet : 6 480 €

Montant subvention proposée : 5 184 €

- Canton de Cosne-Cours-sur-Loire :

N° du projet : 97

Intitulé du projet : Aménagement des lieux de vie du collège

Porteur du projet : Collège René Cassin de Cosne-Cours-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 10 593 €

Montant subvention proposée : 8 474 €

- Canton de Decize :

N° du projet : 45

Intitulé du projet : Développer les missions de l'épicerie solidaire

Porteur du projet : Association « Le Marché du P'tit Léo » sise à Saint-Léger des Vignes

Budget prévisionnel du projet : 11 711 €

Montant subvention proposée : 9 369 €

- Canton de Fourchambault :

N° du projet : 108

Intitulé du projet : Amélioration de la cour de récréation du collège

Porteur du projet : Collège Paul Langevin de Fourchambault

Budget prévisionnel du projet : 11 000 €

Montant subvention proposée : 8 800 €

- Canton de Guérigny :

N° du projet : 5

Intitulé du projet : Achat de matériel pour manifestations sportives

Porteur du projet : Association Sportive Guérigny/Urzy sise à Urzy

Budget prévisionnel du projet : 8 999 €

Montant subvention proposée : 7 199 €

- Canton d'Imphy :

N° du projet : 10

Intitulé du projet : Rénovation de la façade du théâtre « Entre Deux »

Porteur du projet : Association ARECTI sise à Imphy

Budget prévisionnel du projet : 10 938 €

Montant subvention proposée : 8 750 €

- Canton de La Charité-sur-Loire :

N° du projet : 21

Intitulé du projet : Agrandissement du mur d'escalade de la salle des sports de Prémary

Porteur du projet : Association « La Vaillante » Section Escalade sise à Prémary

Budget prévisionnel du projet : 11 885 €

Montant subvention proposée : 9 508 €

- Canton de Luzy :

N° du projet : 62

Intitulé du projet : Création d'une conciergerie rurale et mobile

Porteur du projet : Comité Local : Nouvel Elan pour l'Emploi au Pays Luzycois sise à Luzy

Budget prévisionnel du projet : 12 408 €

Montant subvention proposée : 9 926 €

- Canton de Nevers 1 :

N° du projet : 22

Intitulé du projet : Création d'un parcours sportif sur le site de l'Espace des Saules

Porteur du projet : M. Philippe Glorieux, avec l'appui de la commune de Coulanges-les-Nevers

Budget prévisionnel du projet : 12 499 €

Montant subvention proposée : 9 999 €

- Canton de Nevers 2 :

N° du projet : 4

Intitulé du projet : Achat de supports de communication

Porteur du projet : Association « Foutu Cancer » sise à Sermoise-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 1 023 €

Montant subvention proposée : 818 €

- Canton de Nevers 3 :

N° du projet : 110

Intitulé du projet : Réappropriation du « Pigeonnier de Meauce »

Porteur du projet : Association pour la Sauvegarde du Château de Meauce – Saincaize Meauce

Budget prévisionnel du projet : 12 488 €

Montant subvention proposée : 9 990 €

- Canton de Nevers 4 :

N° du projet : 72

Intitulé du projet : Equiper une cuisine pédagogique

Porteur du projet : Centre Social Médio sis à Nevers

Budget prévisionnel du projet : 10 000 €

Montant subvention proposée : 8 000 €

- Canton de Pouilly-sur-Loire :

N° du projet : 20

Intitulé du projet : Restauration tympan de l'église de Donzy Le Pré

Porteur du projet : Association « Sauvegarde du Patrimoine de Donzy-Le-Pré »

Budget prévisionnel du projet : 10 296 €

Montant subvention proposée : 8 237 €

- Canton de St-Pierre-Le-Moutier :

N° du projet : 93

Intitulé du projet : Achat d'équipement pour une épicerie associative

Porteur du projet : Association « Le Panier Luthenois » sise à Luthenais-Uxeloup

Budget prévisionnel du projet : 12 500 €

Montant subvention proposée : 10 000 €

- Canton de Varennes-Vauzelles :

N° du projet : 48

Intitulé du projet : Eclairage terrains de tennis extérieurs

Porteur du projet : ASAV Tennis - Varennes-Vauzelles

Budget prévisionnel du projet : 12 480 €

Montant subvention proposée : 9 984 €.

Les 15 autres projets élus sont les suivants:

- Projet n° 74 :

Intitulé du projet : Achat de matériel sportif mutualisable

Porteur du projet : Comité Départemental du Sport Adapté de la Nièvre sis à Nevers

Budget prévisionnel du projet : 12 500 €

Montant subvention proposée : 10 000 €

- Projet n°35 :

Intitulé du projet : Restauration des vitraux de l'église de Moraches

Canton : Corbigny

Porteur du projet : Association « Moraches en Fêtes » sise à Moraches

Budget prévisionnel du projet : 12 450 €

Montant subvention proposée : 9 960 €

- Projet n°67 :

Intitulé du projet : Achat de matériel pour un théâtre de marionnettes

Porteur du projet : Association « Le Petit Monde de Rémy » sise à Fourchambault

Canton : Fourchambault

Budget prévisionnel du projet : 10 650 €

Montant subvention proposée : 8 520 €

- Projet n° 36 :

Intitulé du projet : Développer et pérenniser « La Randouillette » (manifestation)

Porteur du projet : Association « GGR » sise à Raveau

Nombre de voix obtenues : 431

Canton : La Charité-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 10 895 €

Montant subvention proposée : 8 716 €

- Projet n° 2:

Intitulé du projet : Aménagement de la cour de récréation du collège de Moulins-Engilbert

Porteur du projet : Foyer Socio-Educatif du collège « Les Deux Rivières » de Moulins-Engilbert

Nombre de voix obtenues : 429

Canton : Luzy

Budget prévisionnel du projet : 1 724 €

Montant subvention proposée : 1 379 €

- Projet n° 38 :

Intitulé du projet : Aménagement du préau de l'école de Saint-Andelain

Porteur du projet : USEP sis à Saint-Andelain

Canton : Pouilly-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 5 032 €

Montant subvention proposée : 4 026 €

- Projet n° 42 :

Intitulé du projet : Achat de matériel pour le ciné-club de Nannay

Porteur du projet : Comité des Fêtes de Nannay

Canton : La Charité-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 12 500 €

Montant subvention proposée : 10 000 €

- Projet n°80 :

Intitulé du projet : Installation d'une scène modulable et évolutive

Porteur du projet : Association des Remparts de La Charité

Canton : La Charité-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 12 500 €

Montant subvention proposée : 10 000 €

- Projet n°27 :

Intitulé du projet : Achat d'un tatami pour le Dojo de Nevers

Porteur du projet : Association « Dojo Nivernais » sise à Nevers

Canton : Nevers 3

Budget prévisionnel du projet : 12 474 €

Montant subvention proposée : 9 979 €

- Projet n°46 :

Intitulé du projet : Achat d'un camion itinérant numérique

Porteur du projet : Centre Social « La Pépinière » sis à La Charité-sur-Loire

Canton : La Charité-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 11 219 €

Montant subvention proposée : 8 975 €

- Projet n°68 :

Intitulé du projet : Equiper une maison d'assistantes maternelles (Saint-Eloi)

Porteur du projet : Association « 1,2,3... soleil » sise à Montigny-Aux-Amognes

Canton : Nevers 2 (Saint-Eloi)

Budget prévisionnel du projet : 5 054 €

Montant subvention proposée : 4 043 €

- Projet n°17 :

Intitulé du projet : Agrandissement du théâtre du Théâtre du Bonimenteur

Porteur du projet : Association « Théâtre du Bonimenteur » sis à La Charité-sur-Loire

Canton : La Charité-sur-Loire

Budget prévisionnel du projet : 10 734 €

Montant subvention proposée : 8 587 €

- Projet n°109 :

Intitulé du projet : Achat de véhicules électriques.

Porteur du projet : ASSAD Brinon-sur-Beuvron

Canton : Corbigny

Budget prévisionnel du projet : 9 980 €

Montant subvention proposée : 7 984 €

- Projet n°86 :

Intitulé du projet : Aménagement de la cour de récréation du collège

Porteur du projet : Collège Jean Jaurès de Guérigny

Canton : Guérigny

Budget prévisionnel du projet : 3 987 €

Montant subvention proposée : 3 190 €

- Projet n°15 :

Intitulé du projet : Restauration de puits et de lavoirs sur la commune de Chiddes

Porteur du projet : Association « Sauvegarde du Patrimoine Chiddois »

Canton : Luzey

Budget prévisionnel du projet : 12 500 €

Montant subvention proposée : 10 000 €.

Les collèges ont été particulièrement actifs, pour des projets portant sur l'amélioration des espaces de vie. Je salue tous les porteurs de projets qui ont eu l'audace de présenter un projet à ce Budget Participatif Nivernais. C'était une première expérience. Nous avons « essuyé les plâtres », eux comme nous, d'ailleurs. Nous prendrons plus de temps pour dépouiller, car nous avons été un peu pris par le temps, mais cela vient avec l'expérience aussi. Nous n'imaginions pas qu'il y aurait autant de bulletins à dépouiller dans les urnes. Nous sommes plutôt satisfaits de cette saison 1 du Budget Participatif Nivernais. Il y aura, comme l'a annoncé le Président, une saison 2, et nous allons commencer dès janvier les rencontres sur les territoires pour expliquer les modifications du règlement, mais aussi expliquer ce qu'est le Budget Participatif à tous ceux qui ne le sauraient pas encore. Le dépôt des dossiers se fera à partir du 16 mars. Le vote interviendra

du 1^{er} au 31 octobre 2020. Le dépouillement aura lieu le 20 novembre 2020, et la proclamation se fera quelques jours plus tard.

M. le Président : Nous avons envie de partager avec vous l'idée de mettre 30 000 € supplémentaires, de façon à faire quelque chose qui serait réservé aux collèges sur une enveloppe réservée également, ce qui n'empêchera pas les autres collèges de participer à la suite. Les collégiens se sont mobilisés, ils ont été nombreux à voter. C'est une compétence essentielle du Département. Cela a développé chez les collégiens un intérêt que nous n'imaginions pas. L'idée est donc de renforcer cet intérêt. Cela va de pair avec le Conseil Départemental des Jeunes. C'est un tout. Ce sont deux exercices qui permettent aux équipes enseignantes de nos collèges de faire de vrais projets éducatifs autour de ces deux dispositifs. L'idée est de renforcer cela.

Mme Delaporte : Dans la saison 2, le Budget Participatif nivernais sera de 280 000 € au global, dont 30 000 € supplémentaires pour les 2 ou 3 premiers collèges.

M. le Président : Cela nous permettra de faire ressortir ces 2 ou 3 premiers collèges.

Mme de Mauraige : Je crois qu'effectivement c'est une belle réussite. Vous avez raison d'introduire cette différence pour les collèges. Même si cela a suscité beaucoup d'intérêt auprès des collégiens, on aurait pu considérer que sur certains endroits les dés étaient pipés : faire voter un certain nombre de participants quand on est dans l'enceinte du collège, cela a pu laisser un peu d'aigreur pour un certain nombre de personnes. J'ai déjà eu des retours de la part de structures qui n'ont pas été retenues dans leurs projets. Tout le monde ne peut pas être retenu, certes. Enfin, je remarque quand même que le canton de La Charité remporte le pompon, si j'ose dire, puisqu'il y a plus de 23 % qui lui sont consacrés. J'avais benoîtement compris que l'on retenait 5 projets par canton. En fait, il y en avait un qui était sûr, et ensuite cela dépendait du rang dans le classement. Nous aurons l'occasion de discuter du règlement, car je pense que des points seraient à revoir, de façon à ne pas laisser de côté des projets qui sont fort intéressants.

Mme Delaporte : Si je peux me permettre...

Mme de Mauraige : Mais je ne vous vise pas.

Mme Delaporte : Peut-être que vous ne les connaissez pas, mais ce sont des associations qui sont très actives sur leur propre canton, qui effectivement ont pignon sur rue et ont mobilisé aussi tout leur réseau. Elles ont été très

actives aussi sur les réseaux sociaux, et par ailleurs, de mon côté, j'ai fait campagne aussi pour promouvoir les projets de mon canton. J'imagine que vous en avez fait autant.

Mme de Mauraige :

Quand même, je vois 23 % pour le canton de La Charité. Après, arrive Nevers avec 11 %, et les autres sont ensuite dans les 5 %. C'est vrai que vous avez été sans doute une très bonne ambassadrice.

M. le Président :

Pour deux villes de taille similaire, Decize et La Charité, il y avait à peu près 280 votants à La Charité, et il y en avait une dizaine à Decize. Je pense qu'effectivement c'est une problématique de publicité. Je n'ai sans doute pas été aussi présent sur mon territoire pour stimuler les habitants. Nous avons pensé à cela, et c'est la raison pour laquelle il y aurait un projet par canton, car autrement des cantons n'auraient eu aucun projet retenu. Cet aspect était donc positif. Mais je pense qu'il faut que nous tirions tous les conclusions de ce premier Budget Participatif en disant que notre présence sur le terrain est importante, car je reconnais que Blandine Delaporte s'est déplacée sur les foires, sur les marchés, pour aller dire aux habitants qu'il fallait voter. C'est la problématique du Budget Participatif. Le fait d'avoir passé cette première saison va sans doute donner envie à la population d'y participer davantage, et il aura plus d'émulation.

Mais nous sommes bien d'accord pour dire qu'il y a 4 ou 5 territoires qui se sont hyper mobilisés par rapport aux autres. Les 15 projets restants sont répartis sur 3 ou 4 territoires s'étant fortement mobilisés. Il est important de garder un projet par canton, et d'ajouter le point sur les 3 collèges pour éviter qu'il y ait un déséquilibre entre les territoires. Mais je pense que certains d'entre nous se diront, au vu de cette expérience, qu'il est important d'opérer une sensibilisation des habitants du canton, et de faire des campagnes de terrain. Je sais que sur mon canton l'épicerie solidaire de Saint-Léger-des-Vignes a eu un très bon résultat parce qu'elle avait mis des tracts dans l'épicerie... C'est le jeu, et si l'on enlève cela d'un Budget Participatif, on enlève une partie de ce qui fait son intérêt. L'intérêt c'est que les habitants ou associations déposent un projet, et que les habitants participent au choix ensuite. Il y a bien deux phases.

Mme Delaporte :

Effectivement, il y a des territoires qui n'auraient pas eu de projet si l'on n'avait pas introduit cette règle d'un projet par canton au minimum. Il y a un certain nombre de territoires qui, au vu du nombre de voix obtenues, n'auraient pas eu du tout de projet. Cette règle de « un projet par canton » est absolument essentielle pour l'équité territoriale aussi.

Il y a des territoires qui sont de petits territoires, et qui pourtant se sont mobilisés très fortement. C'est par exemple l'ancien canton de Brinon : les projets du canton de Corbigny sont sur l'ancien territoire de Brinon.

Un « petit » territoire en termes de nombre d'habitants, mais avec une dynamique très importante.

M. le Président : En effet. C'est le Budget Participatif aussi. Il y a aussi un point sur lequel nous allons être très vigilants ; c'est la réalisation des projets. En 2020, nous allons donc effectuer un suivi particulier, et je vous invite, chacun sur vos cantons, à suivre vos projets. Je vous propose de regarder, chacun sur vos cantons, les projets qui n'ont pas été élus, car je pense qu'un certain nombre de projets qui n'ont pas été élus sur votre canton méritent cependant de votre part un œil attentif, et ils pourraient éventuellement être mis en place avec des financements appropriés quand vous les trouverez pertinents. Nous serons à votre écoute pour cela.

Mme Delaporte : Nous recevrons demain soir les lauréats du Budget Participatif, à 18 heures à l'Orangerie.

M. le Président : Nous remettrons à cette occasion des chèques théoriques à tous les porteurs de projets. Vous êtes bien sûr tous invités à ce moment, qui nous permettra de croiser bon nombre de représentants du monde associatif du département.

S'il n'y a pas d'observations, je propose que nous passions au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Mme Guérin : Nous avons largement débattu, lors de la Session du 13 mai, de l'avais à donner sur le projet de SRADDET, avec un partage de constats par rapport au diagnostic qui est fait.

Il s'était tenu un débat sur le fait que la carte présentée isolait quand même un peu la Nièvre de cette grande région Bourgogne Franche-Comté. Des questions étaient posées en matière d'urbanisme. Nous avons exprimé nos désaccords sur ces constats, et notamment la crainte suivant laquelle l'entrée en vigueur de nouvelles normes contraignantes en matière d'urbanisme risquait d'aggraver les fragilités et la déprise démographique de nombreux territoires en difficulté. Nous avons mis en avant que la Nièvre avait des atouts et un potentiel de développement qui pouvait participer d'une dynamique vertueuse au sein d'une région aussi nettement caractérisée par le fait

rural. Nous souhaitons que la partie occidentale de l'espace régional soit plus distinctement reconnue comme espace de développement et d'innovation et qu'elle soit mieux connectée à la dorsale identifiée Rhin-Rhône.

Dans le cadre du dialogue constructif établi avec l'exécutif régional, la rencontre de M. Eric Houlley, vice-président en charge de la cohésion territoriale, avec les élus départementaux, le 7 novembre 2019, a permis, à cet égard, de partager un certain nombre de constats et d'esquisser des pistes de réflexion en vue de donner la possibilité aux territoires nivernais de se doter d'outils adaptés de planification spatiale et, ainsi, de leur donner les moyens de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du SRADDET.

Au stade d'avancement actuel de la procédure, il est proposé à l'assemblée départementale d'émettre un avis favorable sous réserve de la prise en compte effective par la Région des propositions détaillées dans le document annexé au présent rapport. Cet avis exprime la position officielle de la collectivité et peut donc être valablement déposé dans le dossier d'enquête publique.

En considération de ces éléments, il vous est donc proposé :

- de prendre acte des différentes pièces constitutives du projet arrêté de SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté ;
- d'émettre un avis favorable audit projet arrêté sous réserve de la prise en compte des réserves que nous avons émises.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme de Mauraige :

Nous avons bien entendu les arguments qui nous ont été présentés par le vice-président de la Région. Je crois que nous resterons sur la même position, à savoir que nous n'émettrons pas un avis favorable à cette proposition, bien que l'on retienne effectivement tous les éléments d'appréciation que vous développez et qui pourraient amener à un avis favorable, mais en fait nous aimerions que cela ne soit pas des vœux pieux, et que nos préoccupations soient vraiment prises en considération. Nous aurions souhaité que cela soit d'emblée proposé, et que l'on n'ait pas sans cesse à vouloir vraiment sortir notre épingle du jeu. Je pense que nous resterons sur notre position.

M. le Président :

Que je comprends.

M. Morel :

Je rejoins en partie ce qu'a dit Mme de Mauraige. Nous avons assisté à cette réunion, par ailleurs fort intéressante, présidée par Eric Houlley, vice-président de la commission territoriale à la Région.

On peut déjà regretter la position tout à fait isolée de la Nièvre et de l'Yonne, qui ressort comme un nez au milieu du visage lorsque l'on regarde les schémas qui sont présentés. A partir de ce moment-là, on peut se poser la question d'une éventuelle tentation de travailler, voire de contractualiser avec les Régions limitrophes. Je pense au Cher et je pense aussi à la région parisienne.

Le groupe votera ce projet, sur le bout des lèvres, en ne croyant pas beaucoup à sa fiabilité, et en souhaitant, en tout état de cause, que les réserves que vous avez émises dans votre avis soient suivies, et que notre assemblée puisse voir de quelle manière réellement ce SRADDET va pouvoir être appliqué dans les années qui viennent.

Il me paraît qu'il y a tout de même des incohérences entre d'autres schémas (SCOT...), qui créeront des problèmes, en particulier au niveau du développement de l'urbanisation dans ce département.

Mme de Mauraige :

N'aurait-il pas été utile d'envoyer un signal fort à la Région en s'opposant à ce schéma, et en montrant ainsi que véritablement nous nous sentons complètement délaissés et mis sur le côté, et pas du tout intégrés à cette grande région ? Je trouve que c'est vraiment dommage.

M. le Président :

Je vais voter sans enthousiasme, mais je vais le voter, car je ne voudrais pas que, du fait que nous ne le votions pas, nous soyons en difficulté par rapport à la politique de la Région. Je pense aux territoires qui n'ont aujourd'hui aucun document d'urbanisme, avec lesquels il va falloir maintenant que l'on passe par des négociations pour pouvoir leur permettre d'avoir des soutiens, notamment financiers, de la Région. Il faut que l'on soit quand même dans une position qui nous permette de négocier avec la Région pour que tous les territoires qui n'ont pas ces documents d'urbanisme puissent quand même être aidés. C'est pour cela que nous avons émis des réserves importantes. Le CESER adopte la même position que la collectivité départementale. La Préfète a fait remonter à la Présidente de Région les mêmes inquiétudes que nous sur ce document.

Je vote sans enthousiasme, je le dis, mais je vote pour préserver l'avenir, car nous aurons besoin de négocier avec la Région et je ne veux pas qu'il soit prétexté que nous n'aurions pas voté ce texte pour que les territoires soient mis en difficulté dans le département.

M. Morel :

Je rejoins votre analyse. Le groupe votera ce SRADDET, mais je ne peux que regretter qu'une fois de plus nous subissions la politique de la carotte et du bâton.

M. le Président :

Tout à fait. Malheureusement, nous faisons partie de ces territoires qui sont soumis un peu à ce mode de fonctionnement. Nous sommes toujours les marginaux des autres, et je le regrette.

Je partage tout à fait ce que vous dites sur les filières à développer et sur les accords avec les régions voisines (Centre, Auvergne). Je vois notamment, dans le domaine de l'enseignement supérieur, que l'on contracte souvent avec Clermont-Ferrand. Quand on fait de tels écrits, finalement on pousse le département de la Nièvre vers l'extérieur. Sur certaines politiques, nous pourrions y aller. Mais il faut être prudents, et ne pas prendre une position qui puisse ensuite servir de prétexte pour encore plus nous marginaliser. C'est un peu ce qui explique la position que nous allons prendre. Mais je comprends la position qui a été exprimée par Mme de Muraige.

Je vais demander à la Région qu'il y ait une vraie réflexion sur les problématiques d'ingénierie pour réussir à ce que les documents d'urbanisme soient faits le plus vite possible sur les territoires. C'est ce que le Département va faire. J'appelle aussi les conseillers départementaux qui sont sur des territoires où il n'y a pas aujourd'hui de documents d'urbanisme à inciter fortement les collectivités à s'y mettre. Je voudrais simplement dire qu'entre le moment où l'on décide de faire un document d'urbanisme et le moment où il est terminé, il s'écoule en général entre deux et trois ans. Aujourd'hui, il y a des territoires où la décision n'est même pas prise. Cela veut donc dire qu'il y a des risques pour ces territoires d'être exclus des aides potentielles de la Région. J'espère que cela ne soit pas le cas, mais j'appelle quand même à ce qu'il y ait sur ces territoires une vraie réflexion pour que le plus rapidement possible au moins la décision soit prise d'entrer dans cette procédure. Mme Dufay dit qu'elle est prête à financer de l'ingénierie dans la Nièvre ; je pense qu'aujourd'hui l'ingénierie d'urgence est de l'ingénierie dans le domaine de la construction de nos documents d'urbanisme.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 voix contre. 1 abstention.

RAPPORT N°3 : CHARTE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Mme Delaporte :

Il s'agit de proposer la signature de la Charte d'Engagement pour la transition écologique du Contrat de Transition Ecologique Nièvre Ligérienne, qui regroupe les communautés de communes des Bertranges, Sud Nivernais, Cœur de Loire et Nevers Agglomération.

Le Département fait beaucoup pour la transition écologique, comme vous le savez. Nous sommes un territoire à énergie positive pour la croissance verte, nous sommes actuellement engagés dans une stratégie d'adaptation au changement climatique. Nous avons des actions fortes sur ce territoire en matière de transition écologique.

En parallèle, au niveau national, le gouvernement a lancé en février 2018 les Contrats de Transition Ecologique (CTE). Ils sont signés

pour une durée de trois à quatre ans entre l'Etat et les collectivités locales, et leur objectif est d'accompagner et de soutenir la transformation écologique des territoires.

La Nièvre Ligérienne, qui rassemble la communauté de communes des Bertranges, la communauté de communes du Sud Nivernais, Nevers Agglomération et la communauté de communes Cœur de Loire, a choisi d'entrer dans cette démarche. Le SIEEEN est l'animateur de la démarche.

Le premier plan d'actions du CTE Nièvre Ligérienne sera composé d'une dizaine de fiches concernant la sensibilisation des scolaires, le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des logements, la transition écologique porteuse d'emplois, le covoiturage, l'auto-partage et la mobilité douce, la plate-forme « Nièvre Rénov » et l'étude de vulnérabilité au changement climatique de la Nièvre.

Annexée au Contrat de Transition Ecologique, une charte est signée par l'ensemble des partenaires qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

Alors que le Département est engagé dans une dynamique de transition écologique, le CTE est une opportunité pour faciliter la co-construction d'une stratégie partagée avec les territoires du Val de Loire, la Région et l'Etat.

De plus, le CTE peut contribuer à renforcer l'impact des actions structurantes engagées par le Département au titre de ses politiques Habitat, Economie Sociale et Solidaire et plus globalement de lutte contre le réchauffement climatique.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la participation du Département au Contrat de Transition Ecologique (CTE) Nièvre Ligérienne,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la Charte d'engagement pour la transition écologique du CTE Nièvre Ligérienne.

Je dois aussi indiquer que ce contrat signé avec l'Etat n'apporte aucun financement supplémentaire sur le territoire. Cela se fait à financements constants.

M. le Président :

Je pense que, dans le cadre de la politique que nous menons plus particulièrement depuis quelques mois, nous ne pouvons pas être absents de ce genre de démarche. Partout aujourd'hui on parle de transition écologique, d'adaptation au changement climatique. Je

souhaite que le Département y soit, et soit plutôt l'avant-garde qu'à la remorque des masses.

Y a-t-il des commentaires? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR CONDUIRE DES ETUDES PREVUES AU CONTRAT DE STATION DES SETTONS

M. Herteloup :

Le contrat de station du lac des Settons prévoit plusieurs études pour l'aménagement et la scénarisation du lac, ainsi que la réhabilitation de la base nautique Activital. Leurs enjeux étant imbriqués, les maîtres d'ouvrage que sont le Département et la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs conviennent de mener ces études avec la même équipe de prestataires par l'intermédiaire d'un groupement de commande. La convention constitutive de ce groupement est soumise à approbation par le présent rapport.

Le contrat de station du lac des Settons 2018-2023 prévoit trois actions portées par la communauté de communes et le Département :

- Chantier n°1 : Poursuivre le programme d'aménagement et travailler la scénarisation du Lac
- Chantiers n°2 et 3
- Programme PAGODE et Base Nautique – Etude de faisabilité « opportunités et design » (Conseil départemental de la Nièvre)
- Programme PAGODE et Base Nautique Nouvelle Génération – Investissements (Conseil départemental de la Nièvre).

Ces études constituent un préalable nécessaire pour pouvoir engager certaines actions du contrat de station. Les enjeux pour le Département sont les suivants :

- Produire un état des lieux des autorisations d'occupation temporaire et des redevances qui en découlent,
- Expertiser le statut d'Activital pour conforter son rôle d'acteur économique majeur de la destination « lac des Settons »,
- Rationaliser l'aménagement et le fonctionnement de la base de loisirs pour lui permettre de trouver une autonomie financière à moyen terme,
- Dresser un état des contraintes urbanistiques, environnementales et patrimoniales : PLU, site et monuments classés, Natura 2000... en préalable aux aménagements.

Ces enjeux se retrouvent dans le volet du contrat de station qui concerne l'aménagement et la scénarisation du lac porté par la Communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs.

Aussi, celle-ci et le Département conviennent de mener ces études avec la même équipe de prestataires par l'intermédiaire d'un groupement de commandes. Cette organisation doit permettre de bien articuler les réflexions à l'échelle de la base de loisirs et de l'ensemble du lac.

Elle serait aussi source d'économies sur les marchés à engager.

La convention constitutive de ce groupement de commandes annexée au rapport est soumise à approbation pour que la consultation des entreprises puisse démarrer début 2020, le lancement des études au printemps 2020 et leur déroulement durant l'année 2020.

Cette convention prévoit la participation du Département à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes. Deux représentants doivent être désignés par le Département.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour conduire les études prévues au contrat de station des Settons entre le Département et la Communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs annexée au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision,
- de désigner M. Alain Herteloup et Mme Pascale de Mauraige en tant que représentants du Département à la commission d'appel d'offres créée dans le cadre du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la notification de marché auprès du prestataire retenu pour la réalisation des études sous maîtrise d'ouvrage départementale, à l'issue du groupement de commandes.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : TARIFS 2020 DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Mme Guérin :

Il convient comme chaque année à cette époque de fixer le tarif des prestations réalisées par le laboratoire départemental d'analyses et de conseil de la Nièvre pour l'année suivante.

Cette tarification se fait par secteur d'activité et par paramètre ou groupes de paramètres. Des modifications sont nécessaires pour prendre en compte les évolutions intervenues au cours de l'année 2019, la mise en place de nouvelles techniques, l'évolution de notre panel de prestations accréditées, la proposition de nouvelles prestations et les améliorations faisant suite aux plans d'action mis en œuvre suite à l'audit Mazars.

Les tarifs peuvent être adaptés dans le cadre de conventions particulières présentant un intérêt commercial.

La proposition est :

- de supprimer l'analyse non concurrentielle ou non maintenue techniquement : prestation « Recherche de Taylorella par Immunofluorescence » (Santé Animale)
- de ne pas apporter d'augmentation pour des analyses ayant un coût de revient adapté, mais soumis à forte concurrence.
- d'augmenter les autres prestations au minimum de l'indice INSEE prévisionnel pour 2019.

Le tableau en annexe du rapport présente les nouveaux tarifs.

Il vous est donc proposé, sous réserve de la proposition présentée :

- d'adopter le tableau de présentation des tarifs 2020 annexé au rapport,
- de prendre un arrêté départemental fixant les tarifs du laboratoire départemental pour l'année 2020.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme de Mauraige :

Tenons-nous nos engagements pour faire baisser ce budget ?

M. le Président :

Je pense que cela ne va pas augmenter par rapport à l'année dernière, mais que la baisse espérée n'est pas présente. Nous avons tiré les conclusions qui s'imposent, et manifestement, dans la situation dans laquelle nous travaillons, nous ne sommes pas capables de tenir la maîtrise de notre budget ; nous avons donc commencé à nouer des liens avec à la fois un laboratoire privé et un laboratoire collectif, de

façon à travailler en association. Les résultats sont un peu meilleurs, mais pas dans la quantité espérée. Je vous avais indiqué que, si nous n'arrivions pas équilibrer les choses, il faudrait que l'on réfléchisse à d'autres solutions. Nous sommes donc en contact avec d'autres laboratoires voisins pour voir si l'on peut organiser un partenariat qui nous permette de fonctionner de façon équilibrée. Nous vous tiendrons au courant à partir du moment où il y aura une prise de contact.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : AVENANT A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'ACCES A L'EMPLOI

M. Morel :

Le Département a signé avec l'Etat la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 27 juin 2019. Cette convention porte sur les engagements suivants :

- prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance,
- refonder et valoriser le travail social au service de toutes les familles en généralisant les premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et la démarche de référent de parcours,
- l'insertion et le parcours des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Garantie d'Activité qui englobe aussi l'accompagnement global,
- le renforcement de la prévention spécialisée.

La nouvelle instruction de septembre 2019 consacre des fonds complémentaires sur l'accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et ce sera un financement complémentaire de 6 200 € qui sera attribué au Département de la Nièvre. La somme totale sur l'axe 1 sera de 33 000 € pour un montant global de la convention qui s'élèvera à 255 333,94 €.

Cet avenant fixe de nouveaux indicateurs que le Département doit fournir dans le cadre de la contractualisation avec des données recueillies au 31/12/2018 et avec une projection de données jusqu'en 2021. Cette exigence vise à mesurer les écarts et conditionnera les financements de l'Etat. Il est rappelé dans cet avenant qu'en cas d'inexécution partielle ou totale par le Département des actions financées par l'Etat, ce dernier diminuera le montant des interventions ultérieures.

Les services ont déposé deux autres projets pour obtenir des financements complémentaires, l'un sur l'insertion d'allocataires du RSA et l'autre sur la prévention spécialisée dans le cadre d'un appel à projet dépendant du haut-commissaire de la région Bourgogne Franche-Comté. Si ces projets étaient retenus, un nouvel avenant serait à signer.

La convention fera l'objet d'une évaluation annuelle avec les services de l'Etat sur l'atteinte des indicateurs dès décembre 2019.

Je souhaiterais attirer l'attention de nos collègues sur la modicité de la somme allouée par l'Etat par rapport à l'enveloppe primitive (250 000 € et 6 200 €). En plus les 6 200 € sont assortis du respect d'un certain nombre d'indicateurs dans un délai extrêmement bref, puisque ce délai expire à la fin de l'année.

Sur cette remarque qui me paraissait indispensable, il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant et les avenants à venir à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et toutes pièces nécessaires à l'exécution des avenants.

M. le Président :

Nous avons signé le contrat sur la lutte contre la pauvreté. Il porte sur la somme de 250 000 €. Je rappellerais que c'est environ 1 € par Nivernais. C'est vraiment une goutte d'eau. Traiter la pauvreté des Nivernais avec ce contrat, quand on pense qu'à côté on a le fameux contrat de Cahors qui limite nos capacités en termes de fonctionnement, soit ! Il nous est proposé 6 200 € dans un nouveau contrat. J'en ai un peu assez de ces contrats dans lesquels il n'y a presque rien – 6 200 €, c'est un tiers annuel d'un contrat jeune majeur –; j'ai l'impression que l'on se moque de nous. Tout à l'heure nous venons de parler de la charte pour le contrat de transition énergétique ; dans ces contrats, il n'y a jamais de financement.

- 6 200 € pour lutter contre la pauvreté, je ne sais même pas si c'est une aumône. Je vais vous écouter, mais personnellement je ne voterai pas pour ce contrat. Je dois d'ailleurs dire que la commission a proposé de ne pas signer le contrat. Je sou mets ce point à la discussion. Vous avez lu les dispositions que l'on met dans ce contrat, qui paraissent un peu particulières. Je vais écouter vos sentiments sur le sujet et vos positions. Ma position personnelle, et je crois celle du groupe, est de ne pas signer ce contrat, pour dire que ce n'est pas cela que l'on attend de la politique ; on attend des choses plus nobles que cela. Je parle de politique dans le bon sens du terme. Nous allons voter contre.

- Mme de Mauraige :* Nous allons nous abstenir sur ce dossier.
- M. Gauthier :* Si je lis bien le document, on est sur un financement complémentaire. On refuserait donc ce financement complémentaire, mais cela ne remet pas en cause l'accord de base ?
- M. le Président :* Pas du tout. Nous prenons les 250 000 €, soit 1,08 par habitant, pour traiter la pauvreté dans la Nièvre. Mais quand on nous donne 6 200 € complémentaires, nous avons le sentiment que l'on se moque un peu de nous.
- M. Morel :* Une précision. Nous ne refuserons pas le financement complémentaire, mais nous refusons le quantum de ce qui nous est offert par l'Etat. Il me semble que l'Etat, en particulier dans ce département, est suffisamment dispendieux sur d'autres lignes de crédits, pour que nous, nous puissions, sur la question de la pauvreté et de l'emploi, qui est cruciale dans ce département (16 % des Nivernais vivent en dessous du seuil de pauvreté), espérer avoir une somme plus importante.
- M. le Président :* Y a-t-il d'autres expressions sur ce sujet ?
- Nous pouvons passer au vote.
- Qui est pour ? Qui s'abstient ?
- Le rapport n'est pas approuvé (11 abstentions, 23 votes contre).**

RAPPORT N°7: ADHESION A L'ASSOCIATION ARTS VIVANTS ET DEPARTEMENTS » ET RETRAIT DU DEPARTEMENT DE L'ASSOCIATION « CULTURE ET DEPARTEMENTS »

- M. Balleret :* Notre institution faisait partie depuis avril 2012 de l'association « Culture et Départements » afin de rejoindre un collectif d'acteurs œuvrant au plan départemental et de mettre en perspective l'action de la Nièvre dans le contexte national. J'ai souhaité que nous mettions fin à cette adhésion, dans le sens où cette association ne fait pas grand-chose, et adhérer à une autre, beaucoup plus active, qui s'appelle « Arts Vivants et Départements », dans laquelle les rencontres et les travaux en commun sont vraiment vivants. Il a été lancé, par exemple, un appel à manifestation d'intérêt sur le sujet des partages des compétences culturelles entre les Départements et les communautés de

communes, et nous avons été retenus ainsi que les communautés de communes des Bertranges et de Morvan Sommets et Grands Lacs pour faire partie de cette étude. La cotisation est de 615 €.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8:

RENOUVELLEMENT DES PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBRACTE EPCC

M. Balleret :

Le Conseil d'administration de Bibracte EPCC, auquel j'ai siégé jeudi dernier, a vu le changement de Président. M. Baland est désormais le Président de Bibracte EPCC. C'est un Nivernais, et il a des attaches familiales à Champvoux. Comme il l'a dit lui-même, il est le symbole de l'ascenseur social de la République. D'un milieu modeste, il a commencé comme instituteur, puis a suivi des études supérieures, ayant enseigné au lycée de Cosne, a réussi l'ENA, et a fait toute sa carrière au ministère de l'Intérieur, ce qui l'a amené à être préfet de Région, et ensuite directeur général de la police nationale et président du Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat. C'est donc un haut fonctionnaire, qui a rappelé ses attaches dans la Nièvre, et qui arrive comme président de l'EPCC de Bibracte, connu dans le monde entier.

Ce rapport a pour objet le renouvellement des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de Bibracte EPCC et la modification des statuts de Bibracte EPCC

Les six autres personnalités qualifiées proposées pour siéger au conseil d'administration pour la période restent inchangées :

- Mme Béatrice André-Salvini,
- Mme Sophie Ollier-Daumas,
- M. Roger Goudiard,
- Mme Anne Pariente,
- M. Jean Plumier,
- M. Hubert Tassy.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ROLE DE L'ASSOCIATION PAGODE

M. Morel :

Ce rapport vise à autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association PAGODE et le Conseil départemental relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée sur les quartiers de Nevers Grande-Pâtur/Montôts et Banlay.

La prévention spécialisée est une politique obligatoire du conseil départemental, exercée dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'enfance. L'objectif de la prévention spécialisée est de prévenir la marginalisation, faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Celle-ci se met en place dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Depuis 2019, et plus spécifiquement depuis le rapport que m'avait confié, Monsieur le Président, votre prédécesseur sur la prévention spécialisée – et que j'ai mené à bien en collaboration avec les services, et plus spécifiquement Véronique Rosseel, et qui a donné lieu à l'interview de 128 personnalités du monde nivernais : ce document d'ailleurs a été remis à chacun d'entre vous en séance –, le Département a engagé une réflexion visant à configurer une réponse en matière de prévention spécialisée, avec l'objectif, dans un premier temps, d'un déploiement sur les quartiers Banlay et Grande Pâtur Montôts sur la ville de Nevers. Ces deux quartiers présentent en effet une forte représentation de jeunes de moins de 26 ans, dont 30 % sur le quartier du Banlay et 43 % sur la Grande Pâtur ne sont ni en emploi ni en études. Cette réflexion s'organise également dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui a permis au Département de flécher une enveloppe spécifique de 50 000 € sur cette mission.

L'objectif du Département est de trouver une opérationnalité à ce dispositif dès début 2020, sachant que celui-ci nécessitera un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs mobilisés auprès du public jeune. Dans cette perspective, des contacts ont été pris avec l'association PAGODE, partenaire implanté sur Nevers et mobilisant déjà des compétences en direction des publics en grande fragilité sociale.

Préalablement, nous avons envisagé une possibilité de gestion de cette prévention spécialisée à l'intérieur des services du Conseil départemental, mais nous n'avons pas trouvé de « pilote » susceptible de mener à bien cette prévention.

Nous nous étions également tournés vers la MADEF, et en particulier vers le secteur de la parentalité, pour éventuellement confier cette mission à la MADEF, mais l'appel d'offres qui vient d'avoir lieu et le déplacement de la MADEF sur Nevers nous a orientés vers d'autres directions.

Nous nous sommes dirigés en effet vers PAGODE, qui est une association dont l'objet est la lutte contre les processus d'exclusion et de marginalisation, et la mise en place d'un accompagnement social vers l'autonomie des publics. La structure possède un réel savoir-faire en matière d'« aller-vers », qui est un des principes d'action de la prévention spécialisée. Par ailleurs, la présence de PAGODE sur le quartier du Banlay est un facteur favorisant un démarrage rapide de l'activité sur les quartiers concernés. Enfin, la Directrice de la structure possède en outre une expérience de plusieurs années en management de la protection de l'enfance, gage de qualité dans la mise en œuvre et le pilotage de cette mission relevant de ce champ des politiques publiques. Nous avons à plusieurs reprises rencontré cette directrice, munie de cette compétence.

Dans le cadre des échanges intervenus avec PAGODE, le Département a clairement exprimé sa volonté d'être associé directement à la gouvernance et au pilotage de cette mission relevant de ses compétences obligatoires. La convention qui vous est proposée répond à ces exigences à travers un comité de pilotage.

Afin de pouvoir démarrer la mission qui serait confiée à PAGODE, qui correspond à celles qui sont confiées dans le même temps par d'autres Départements à de telles associations (La Sauvegarde, dans le Département du Puy-de-Dôme), l'association a besoin de disposer des financements qui viendraient couvrir les premières dépenses de fonctionnement, principalement les charges de personnel correspondant au recrutement de trois personnels éducatifs de prévention spécialisée.

En année pleine, le budget de fonctionnement relatif à la mission de prévention spécialisée s'élève à 137 422 €. Pour démarrer l'action, il vous est proposé de verser d'ores et déjà une subvention de 25 000 €, issue des financements perçus au titre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe du partenariat avec l'association PAGODE sur la mise en œuvre d'un service de prévention spécialisée,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens liant l'association PAGODE au Département,
- d'accorder une subvention à PAGODE, pour la mise en place de la mission de prévention spécialisée pour un montant de 25 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution.

M. le Président :

On est un peu dans le domaine de l'expérimentation, car, au-delà de ces trois postes que l'on va mettre sur un quartier bien défini, on veut pouvoir évaluer, car il n'y a pas que ce quartier qui aurait besoin, à mon avis, d'être aidé et soutenu ; il y a d'autres quartiers de Nevers, et peut-être aussi qu'à Cosne, Clamecy, voire Decize, on aurait besoin aussi d'avoir ces types de services. Nos moyens financiers ne nous permettent pas forcément de démarrer tout de suite avec la couverture de tous ces territoires, et donc l'idée est de partir vraiment sur une expérimentation, d'en évaluer le résultat, et éventuellement de l'étendre en fonction de ce qui va se passer. Il nous faudrait alors faire des choix budgétaires, ce que nous saurions faire, mais, pour le moment, nous partons sur une expérimentation, suivie d'une évaluation. Ce dispositif commencerait en 2020.

Je suis désolé que nous abordions le sujet de manière un peu tardive par rapport à la mise en œuvre prévue, mais il a fallu mettre tout cela en marche.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, je dois dire que je n'ai pas vraiment compris le sens de cette délibération. Je n'ai compris qu'une chose : que l'on souhaitait participer au recrutement de trois personnels éducatifs. Pour le reste, je dois dire que les phrases sont plutôt fleuves, et très ambiguës, sans aucun but poursuivi, si ce n'est un discours-fleuve sur la pauvreté. Ce sont deux quartiers qui sont concernés : Banlay et Grande Pâturage, avec des éléments sur la représentation des jeunes de moins de 26 ans sur ces quartiers, et la phrase selon laquelle « 30 % sur le Banlay et 43 % sur la Grande Pâturage ne sont ni en emploi ni en études ». Mais on ne nous dit pas en chiffres le nombre de jeunes qui pourraient être concernés par ce dispositif lié au recrutement de trois personnes dans le domaine social. Quel en est le nombre ? Combien de jeunes sont scolarisés ? Combien ne le sont pas ? Pourquoi ne le sont-ils pas ? Quels en sont les objectifs ? Les orienter vers la structure PAGODE en logements ? Les orienter vers une scolarité ? Les orienter vers les aides sociales ? Autant dire que le dispositif que l'on nous propose, c'est uniquement aider PAGODE à recruter trois personnes dans le domaine éducatif sans que l'on n'ait ni l'évaluation du public concerné, ni le nombre, ni les objectifs.

Un certain nombre de dispositifs existent déjà. La prévention spécialisée est du domaine du Département, mais nous avons déjà les assistantes sociales de secteur qui font de la prévention dans le domaine social, et qui indiquent quels sont les personnes et les publics en danger, et elles concernent aussi ce public de moins de 26 ans forcément. Nous avons, en ce qui concerne les mineurs, le personnel de l'aide sociale à l'enfance, et pour les majeurs et ceux qui sont sans emploi et sans formation, un certain nombre d'associations qui

proposent des contrats à ces jeunes pour l'insertion dans la vie active, à travers notamment des CUI, et toutes sortes de contrats qui permettent l'insertion dans la vie professionnelle. Je ne vois rien dans ce dispositif de plus que ce qui existe déjà, si ce n'est faire en sorte que PAGODE puisse recruter trois personnes, dont on ne connaît pas les missions, si elles seront localisées à PAGODE même, si elles vont tourner dans le quartier du Banlay. On ne sait rien !

En ce qui me concerne, faute d'avoir des précisions suffisantes, je voterai contre cette délibération.

M. le Président :

Monsieur Morel.

M. Morel :

Quelques remarques. J'ai toujours l'impression, quand on parle d'un sujet aussi important que celui-là que l'on est plutôt sur la ligne de départ, mais, tout de même, si vous parlez de cours d'eau, il faut prendre la barque pour suivre le fil. Le départ de cette réflexion, c'est le diagnostic que nous avons opéré sur la prévention spécialisée, et qui a donné lieu à des consultations auprès de 128 personnalités, dont deux magistrats. Nous avons effectué des maraudes dans ces différents quartiers, et nous avons repéré un certain nombre de jeunes souvent déscolarisés, laissés à l'abandon, mais qui avaient besoin qu'on leur tende la main, et qu'un éducateur spécialisé, de façon anonyme, puisse servir d'interface entre eux et les différentes structures associatives qui pourraient s'adresser à eux.

Les chiffres ont été donnés, dans ce diagnostic : aux alentours de 20 à 30 jeunes dans chaque quartier. Depuis la rédaction de ce rapport, nous avons cheminé pour trouver la meilleure solution pour prendre en compte ces jeunes. Nous cheminons, nous avons réfléchi à la meilleure manière de faire une expérience sur ces quartiers Politique de la Ville, et, comme l'a dit M. le Président tout à l'heure, notre ambition est de ne pas nous cantonner uniquement aux quartiers de la Grande Pâturée et du Banlay, mais d'étendre la démarche à un certain nombre de quartiers Politique de la Ville (je pense par exemple à Saint-Laurent à Cosne) ou bien à des zones plus rurales comme Clamecy, qui ont déjà fait l'expérience de cette prévention spécialisée, mais qui n'ont pas pu donner de suite à l'action qu'ils avaient entreprise faute de moyens. Monsieur le Président, vous avez bien souligné que, dans l'expansion de l'expérience, si elle est positive sur ces deux quartiers, nous agissons par contractualisation avec un certain nombre de territoires.

M. Herteloup :

Pour apporter quelques précisions. Il faut resituer les choses dans leur contexte, et recadrer un peu. Ne confondons pas surtout la prévention spécialisée et ce qui est de l'ordre de l'intervention sociale et des dispositifs communs. Les travailleurs sociaux au quotidien travaillent sur le terrain, et il y a une grande différence avec les éducateurs

spécialisés. Sur la prévention spécialisée, il est important de voir comment l'action du Conseil départemental va s'intégrer dans un dispositif cohérent d'interventions sur un territoire. Pour bien connaître le Banlay, pour y avoir exercé quelques décennies, et pour bien connaître aussi les secteurs ouest, du reste, je sais quels sont les besoins et la typologie des populations, qui n'ont pas beaucoup changé. Les problématiques n'ont pas beaucoup évolué, sauf dans leur intensité, mais dans leur nature elles n'ont pas extrêmement changé. Le travail de prévention est donc connu. Il y a d'autres intervenants sur le quartier. Sur le quartier Ouest, la Grande Pâturée, la maison des projets vient d'être montée par Nièvre Habitat, dans laquelle on va trouver des travailleurs sociaux, Interstice, le centre social. Comment cela va-t-il s'articuler en amont ou en aval de l'intervention du Conseil départemental, sachant que, pour nous, l'impact de l'action sera d'autant plus important qu'elle sera connue en amont, et qu'elle sera aussi en capacité d'avoir des relais en aval ? C'est ce qui était indiqué à un certain moment dans vos propos, qui étaient pertinents, à savoir qu'à un moment donné la prévention s'arrête pour passer à l'action et au traitement au travers de l'action sociale. C'est bien là-dessus aussi que nous devons être vigilants, alors que certains seraient tentés d'attribuer au Conseil départemental et à la prévention spécialisée tous les maux de la délinquance sur le territoire.

M. le Président :

Madame de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Sur certains territoires, les centres sociaux ont répondu à des appels à projets concernant un dispositif qui s'appelle « les invisibles ». Les travailleurs sociaux ont donc là un peu ce rôle auprès des jeunes isolés en recherche d'activités ou d'emplois.

M. le Président :

Ce sont les NEETs effectivement, et il y a des associations qui ont répondu à cette problématique. Là, on n'est pas tout à fait dans la même problématique, sur la prévention spécialisée.

Sur le rôle de nos travailleurs sociaux, il faut connaître les limites. Ils vont voir quelqu'un qui est au RSA souvent moins de deux fois par an. Ils ont une telle activité qu'ils peuvent faire du diagnostic, du soutien, mais qu'ils ne peuvent pas faire la prise en charge. Nous avons des travailleurs sociaux qui sont essentiellement dans le diagnostic, mais il faut que l'on ait des outils, et nous essayons là de mettre des outils sur le terrain. Nous avons bien des assistants sociaux, mais on a confié tellement de missions à ces professionnels qu'ils sont dans le diagnostic et dans l'accompagnement, mais ils ne peuvent pas être sur le terrain en permanence. Le rôle de ces éducateurs que l'on mettra sur le terrain sera de faire de l'accompagnement peut-être pas au jour le jour, mais au moins d'une semaine sur l'autre, de façon à faire un vrai suivi sur un certain nombre de personnes qui sont en difficultés. C'est

comme cela que je le prends. Pour le moment, sur ce terrain-là, il n'y a personne.

Notre idée est de voir ce que l'on peut faire sur un territoire, car c'est une politique qui nous concerne, et en mesurer les résultats. PAGODE ne demande rien du tout, mais c'est nous qui demandons à PAGODE d'être manager de ces trois éducateurs spécialisés. Nous avons jugé que nous n'avions pas aujourd'hui l'encadrement qui permettrait de suivre les éducateurs spécialisés en question. Cependant, PAGODE, surtout avec sa directrice qui a occupé des fonctions en lien avec ce que nous pourrions lui demander de faire, pourrait assurer les missions. Nous ne pouvions pas mettre ces éducateurs dans un site d'action médico-sociale. C'est vraiment un choix que nous avons fait d'externaliser l'aspect managérial.

Mme Bertrand : Monsieur le Président, je trouve que c'est assez vague, la prévention spécialisée.

M. le Président : Non, pour moi, ce n'est pas vague.

M. Morel : Outre les multiples maraudes qui nous ont servis à faire le diagnostic, nous avons rencontré les animateurs des centres sociaux. Ils se plaignaient de ne pas avoir de relais avec de véritables éducateurs spécialisés susceptibles d'avoir une relation personnelle avec ces jeunes marginalisés (20 à 30 par quartier). Il y avait là un véritable besoin de leur part.

Sur la convention avec PAGODE, nous ferons, comme cela a été fait dans d'autres départements, et très concrètement cela sera PAGODE qui travaillera, qui aura les relations avec ces jeunes, et nous aurons, dans le cadre d'un comité de pilotage, deux fois par an, un compte rendu de PAGODE par rapport à la réalisation de sa mission.

M. le Président : Dans les centres sociaux et à Interstice, nous avons des animateurs. Là, nous parlons d'éducateurs. Vous voyez bien la différence entre les deux ; cela n'a absolument rien à voir. Nous avons un certain nombre de populations jeunes à Nevers qui ont besoin d'être suivies par des éducateurs, et je pense d'ailleurs que ce n'est pas qu'à Nevers, mais pour le moment on ne peut pas tout faire. Notre travail, c'est d'avoir des éducateurs pour aider ces populations dans les actes essentiels de la vie. Nous sommes sur une expérimentation, et nous évaluerons les résultats. Je pense qu'aujourd'hui personne ne peut dire qu'il n'y aurait pas besoin d'avoir des éducateurs travaillant en lien avec les travailleurs sociaux. Mais il n'y a pas aujourd'hui d'éducateurs sur le terrain, et l'idée est de les mettre.

Mme Boirin : J'entends donc qu'il y a une différence entre ces éducateurs et les personnels d'Interstice qui sont des animateurs. Je suis un peu étonnée que l'on continue à financer diverses personnes d'Interstice.

M. le Président : Interstice fait de l'animation sur les quartiers. Ce n'est pas inutile de faire de l'animation sur les quartiers, c'est très bien, mais il faut aussi avoir un deuxième métier, qui est éducateur. Je ne sais pas si auparavant il y avait dans les salariés d'Interstice des éducateurs, mais aujourd'hui à Interstice il y a des personnels qui font de l'animation. Organiser un voyage au Togo, c'est très bien ; organiser un tournoi, c'est très bien. Mais nous pensons qu'il faut aussi une présence d'éducateurs. Je passe la parole à Delphine Fleury.

Mme Fleury : Pour faire un peu d'histoire, je rappellerais qu'Interstice a été créée en 2007, de la volonté de la Ville de Nevers et du Conseil départemental, suite au constat qui avait été fait dans le cadre du Comité local de prévention de la délinquance, et des instances mises en place, commissions, etc. M. Boulaud était maire à l'époque, et Marcel Charmant Président du Conseil général. Les instances en question avaient constaté une augmentation de la délinquance, notamment sur les quartiers Est de la ville.

Il avait donc été décidé de créer une structure de lutte contre la délinquance sur la base d'éducateurs spécialisés qui seraient mis en place sur les quartiers, au contact le plus proche de la population. Interstice était créée pour mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs de terrain, Education nationale, police, justice, et nous nous sommes focalisés sur les quartiers Est, car c'était là, à l'époque, qu'il y avait des faits de délinquance les plus avérés, et qu'il y avait une vraie problématique qui se posait, mais aussi des questions de moyens : Interstice, au départ de l'action, c'était trois personnes, car ce n'est pas vrai qu'une équipe de trois ou quatre, ou six personnes peut agir sur l'ensemble des quartiers de la Ville ; elle ne ferait pas du bon travail, un travail qui aille en profondeur. Pour mener un vrai travail d'éducation spécialisée, il faut qu'il y ait une vraie équipe d'éducateurs spécialisés en nombre suffisant.

Quand la nouvelle municipalité est arrivée à Nevers en 2014, elle a souhaité pour Interstice une refonte avec Nevers Médiation, et positionné l'association sur le quartier de la Grande Pâturée avec une action qui irait sur l'ensemble des quartiers de la ville de Nevers, et avec un recrutement qui ne portait plus sur des éducateurs spécialisés. Interstice fait un travail utile d'animation dans le quartier notamment de la Grande Pâturée, et elle étend sans doute son action aux autres quartiers de la ville, à vérifier ; mais elle fait des actions d'animation, mais plus d'actions d'éducation spécialisée. C'est le constat qui a été fait. M. Morel a travaillé avec les services là-dessus, et a tenté d'essayer de travailler avec la municipalité de Nevers, mais le constat a été fait que ce n'est plus des actions d'éducation spécialisée. Je ne

sais même pas si maintenant dans les effectifs il y a des personnels qui seraient détenteurs d'un diplôme d'éducateur spécialisé.

M. le Président :

Je pense que tout le monde saisit la différence. Dans ce qui s'est passé avec Interstice, notre problématique, c'est qu'Interstice ne faisait plus le métier pour lequel nous avons la compétence, mais un métier sur lequel nous n'avons pas la compétence, car, à ce moment-là, il aurait fallu que je fasse la même chose à Cosne, à Decize, à Imphy et partout pour mettre du personnel d'animation dans les quartiers, ce qui n'est pas du tout de la compétence du Département. Notre seule compétence est sur la prévention spécialisée, réalisée par des professionnels qui sont des éducateurs.

Par rapport à ce qui se passe, on est dans l'obligation de repartir un peu de zéro, mais nous partons maintenant, et nous prenons notre métier de base qui est celui de faire de la prévention spécialisée, et nous mettons donc des éducateurs sur le terrain. Il en faut trois sur un petit quartier, pour y faire un véritable travail, et nous ferons une évaluation ensuite de cette action pour en voir l'efficacité. Je pense qu'il faut que l'on se réinstalle dans ce métier, parce qu'autrement cela veut dire que l'on abandonne des choses dont *a priori* nous devrions nous occuper, surtout qu'en ce moment cela va mal. Je le fais donc dans ce sens-là. Cependant, avec le Maire de Nevers, sur divers sujets, il est vrai que nous n'avons pas la même vision, que nous avons un sentiment de ce qu'est la politique qui est différent. Sur cette problématique de travail sur les quartiers, nous n'avons pas la même vision des choses. Je pense qu'il y a des jeunes qui à Nevers et sans doute à d'autres endroits de la Nièvre ont besoin d'éducateurs, et je regrette de ne pas pouvoir en mettre autant qu'il y en aurait besoin. On part sur une expérimentation.

Mme Bertrand :

J'ai bien compris, mais j'espère que l'on va vraiment engager et employer des éducateurs spécialisés, avec un diplôme adapté.

M. le Président :

Nous embaucherons bien des éducateurs, et pas des animateurs, car c'est le fondement de ce que nous voulons faire pour que cela soit extrêmement clair. Ce que fait Interstice, c'est très bien (voyage au Togo, matchs de foot...), mais il faut aussi, dans certains quartiers, des éducateurs.

M. Herteloup :

Pour avoir une petite expérience dans ce domaine, j'ai vu pendant une trentaine d'années, sur les quartiers, des animateurs que l'on envoyait au charbon, avec des formations en animation, auprès de jeunes qui avaient des difficultés, et pour lesquels les animateurs n'avaient aucune formation. Ce n'est pas avec un BAFA, avec un BAFD, que l'on s'occupe de jeunes en extrêmes difficultés. Je trouve

particulièrement pertinent que le Conseil départemental prenne la précaution de dire que l'on va recruter effectivement des éducateurs spécialisés. Même le fait d'être éducateur spécialisé ne les dispense pas d'avoir une formation complémentaire en prévention spécialisée.

La prévention s'adresse à des jeunes qui sont en voie de marginalisation, quelle que soit la nature de cette marginalisation. C'est là où la spécificité du métier s'exprime, et c'est là où effectivement il faut de la spécialisation. Un animateur ne peut pas répondre à toutes les situations, cela n'est pas possible.

Mme Bouchard :

J'ai une question sur ce que représentent les 25 000 € par rapport au tableau qui est donné, avec un budget qui va jusqu'au mois de mars. S'il y a bien un travail qui exige du temps et qui se fait sur la durée, c'est le travail d'éducation spécialisée. Si l'on vote une subvention de 25 000 € pour aller jusqu'au mois de mars, cela veut-il dire qu'il faudra la reconduire par trimestre ? Quand vous parlez d'évaluation des résultats, à quelle échéance pensez-vous cette évaluation ? Selon quelles modalités ?

M. le Président :

Nous avons 130 000 € qui seraient consacrés à cette politique, grâce à la partie optionnelle que nous avons prélevée sur les 250 000 € qui nous étaient accordés dans le plan Pauvreté. Et nous avons 50 000 € fléchés auparavant. Mais il s'agit aujourd'hui de voter 25 000 € à PAGODE pour mettre en marche le fonctionnement. Cela pourrait peut-être dépasser mars pour pourvoir au recrutement de ces personnes.

M. Morel :

Les 25 000 € représentent une avance de démarrage qui a été fixée avec PAGODE, en fonction des moyens à mettre en œuvre pour commencer à envisager le recrutement de ces trois éducateurs spécialisés, dont le recrutement ne sera pas facile ; dans ce département, on trouve difficilement du personnel qualifié. D'ailleurs, Interstice n'avait pas de personnel spécialisé en la matière. PAGODE qui est tout de même un acteur social important, qui est implantée en plus en bordure de la future opération de l'ANRU, va tout mettre en œuvre pour mettre en place tous les dispositifs susceptibles de recruter ces trois éducateurs. J'ajouterais que ces trois éducateurs ne vont pas travailler 24 h/24, mais qu'ils vont travailler incontestablement en horaires décalés par rapport aux personnels traditionnels, ce qui entraîne des rémunérations différentes, une surveillance, un rythme de travail différents. Donc les 25 000 €, c'est une avance de démarrage, en attendant que nous bâtissions notre budget et que nous puissions ensuite déterminer le montant définitif de ce qui sera lié à PAGODE.

M. le Président :

Je pense d'ailleurs que nous allons mettre un certain temps à recruter ce personnel, et nous aurons sans doute du mal à constituer ce qui va être une équipe à la présence élargie dans le temps, avec un travail plutôt nocturne par rapport aux autres emplois.

Je pense que notre débat a permis d'éclaircir le sujet. En termes d'évaluation, je propose un an. Cela fera partie du bilan que nous serons amenés à tirer à la fin de la mandature, fin 2020-début 2021, pour voir si ce que nous avons mis en place était pertinent ou pas.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre, 1 abstention.

RAPPORT N°10 : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

M. le Président :

Peu d'éléments nouveaux ont été introduits dans cette procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Je voulais faire remarquer quelques réalisations, et notamment sur le territoire de la communauté de communes du Sud Nivernais, où il y a maintenant un accueil qui s'est bien amélioré. Sur les autres territoires, les choses se mettent en place également progressivement. Ce schéma prévoit aussi les activités sociales autour des gens du voyage, qui sont en grande partie assurées par les services sociaux du Département, et il n'y a pas de problématiques sur la question.

Mais ce dossier pose quand même un petit problème. Il a été adopté par l'ensemble des communautés de communes, par l'ensemble des élus, mais il y a une problématique sur la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, où, dans ce schéma, il est prévu qu'éventuellement il pourrait y avoir une aire d'accueil des gens du voyage. Juridiquement, on ne peut pas leur imposer, puisqu'il faut qu'il y ait au moins une ville de 5 000 habitants pour que cela soit une obligation. Mais un certain nombre d'élus du Morvan et de cette communauté de communes sont un peu vent debout contre ce schéma.

Il a été voté par tout le monde, y compris par eux, d'ailleurs, puisqu'il y a des élus qui ne sont pas d'accord, mais ceux qui les ont représentés le jour où on l'a voté en présence de Mme la Préfète ont tous voté, mais les élus de la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs sont un peu en désaccord avec ce schéma. J'étais tombé d'accord avec Patrice Joly, sénateur et conseiller départemental du canton de Château-Chinon, pour dire que, la loi n'obligeant pas cette communauté de communes à avoir une aire, on ne peut pas la leur imposer.

La proposition que je fais est que, bien qu'il soit écrit dans ce schéma qu'éventuellement il pourrait y avoir une aire d'accueil des gens du voyage sur le secteur de Château-Chinon, on le vote, et je pense qu'on ne pourra pas les obliger s'ils n'en ont pas envie, dès lors que se

posent quelques problèmes en lien avec le communautarisme par ailleurs sur ce secteur. Je propose donc que l'on vote ce schéma, et que nous soyons vigilants afin qu'il n'y ait pas d'obligation pour la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs d'ouvrir un jour une aire d'accueil sur son territoire.

Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°11 : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU –
EVOLUTION DES CONVENTIONS AVEC LES
COLLECTIVITES**

Mme Delaporte :

Le service départemental de l'Eau apporte sa contribution technique aux collectivités et notamment aux communes considérées comme rurales et aux EPCI de moins de 40 000 habitants.

Une partie des conventions établies avec ces collectivités arrive à échéance en début d'année 2020.

Des conventions d'assistance technique, basées sur ce modèle, seront proposées aux 74 collectivités dites « éligibles » de la Nièvre : 68 communes, 3 communautés de communes et 3 syndicats intercommunaux. Une participation financière leur est demandée sur la base de leur population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire (population DGF).

Le montant de base proposé pour l'année 2020 est de 0,255 € par habitant. Il est de 0,25 € par habitant en 2019, l'augmentation proposée est donc de 2 %.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le modèle de convention annexé pour la mission d'assistance technique assainissement exercée par le service de l'eau,
- d'adopter la nouvelle base de tarification qui sera de 0,255 € par habitant sur la base de la population calculée en application de l'article L2334-2 du CGCT,
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat départemental 2019-2021 entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Nièvre,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à proposer des conventions établies sur la base du modèle annexé au rapport et à les signer.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : DISSOLUTION DE L'INSTITUTION POUR L'ENTRETIEN DES RIVIERES - REPORT

Mme Delaporte : Le 25 novembre dernier, nous avons acté la dissolution de l'Institution pour l'Entretien des Rivières.
L'institution est constituée de deux membres : le Département de l'Yonne et le Département de la Nièvre. Elle assiste les maîtres d'ouvrages publics en vue de la réalisation de l'entretien régulier des cours d'eau.
La dissolution de l'Institution peut être envisagée aujourd'hui en prenant en considération qu'il faudrait la décaler dans le temps. Il vous est proposé de surseoir à cette dissolution et de ne dissoudre la structure qu'au 31 mars 2020, de manière à ce que l'IER puisse faire les dernières démarches notamment administratives, et qu'au niveau du département de l'Yonne puisse être réglée la situation d'un personnel qui reste encore attaché à l'IER.

M. le Président : Y a-t-il des remarques sur le sujet ? Je n'en vois pas.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président : Nous accueillons des salariés de l'entreprise Aisan. Si vous en êtes d'accord, je vais leur donner la parole, puis nous lirons la motion et les groupes pourront se retirer pour examiner la motion proposée.

M. Longueville : Bonjour, Mesdames et Messieurs.

Un plan de sauvegarde de l'emploi a été annoncé chez Aisan Industry France le 11 octobre. Cela nous avait été caché. Nous ne nous attendions pas, jusqu'à moins de trois semaines, à cela. Ce PSE prévoit 60 % de baisse d'effectifs, ce qui est pour nous insupportable quand on comprend que c'est évitable. La loi propose aux salariés d'être partie prenante et surtout de pouvoir avoir un droit de regard sur l'activité

économique de l'entreprise dans l'entreprise, avec la création des CE, et aujourd'hui des CSE, mais cette loi n'est pas appliquée. Cela nous amène à des situations de désindustrialisation de Nevers et du département. Il y a aussi des éléments annoncés par l'UIMM qui prévoient que cette casse industrielle n'est pas terminée dans le département. C'est véritablement une question politique. L'ingérence de la politique, ou en tout cas des élus, dans les affaires économiques joue un rôle important. On doit porter attention à ces situations d'achats d'entreprises puis de liquidations.

Quand Bitron est venu, il y avait un *joint venture* qui permettait un « mixt produits » plus favorable et qui nous permettait d'être très bien placés sur le marché automobile. Mais quand Aisan a racheté, elle avait en tête une stratégie déjà de gagner des coûts et des parts de marché sur le marché automobile européen, alors qu'il y avait dans le capital – et nous l'avons su depuis 2013 – Toyota, majoritaire jusqu'en 2013, puis Toyota est devenu actionnaire dit minoritaire, mais la société avait encore une part d'actions très confortable puisque la somme des parts d'action de la société Toyota au capital d'Aisan était de l'ordre de 48 %. Toyota est donc décisionnaire sur les stratégies du groupe Aisan. Ils ont construit des entreprises en République tchèque et en Slovaquie. Ils fabriquent pour Peugeot et Citroën des produits pour des véhicules en France, mais ils alimentent l'usine de Toyota à Valenciennes sur des productions qui viennent de République tchèque par la route. Les constructeurs automobiles ont décidé de délocaliser des productions pour réduire les coûts. Or, nous avons des taux de productivité qui sont au moins égaux, voire supérieurs à ceux qui sont actuellement observés en République tchèque, notamment parce qu'ils emploient beaucoup plus de personnels, sur des lignes parfois plus modestes et de moins haute technicité que les nôtres. Quand on fait les ratios, en réalité, la différence des coûts n'est pas celle que l'on pense.

Aujourd'hui, nous avons quand même réussi à « gratter » 5 emplois industriels sur le site de Nevers, pour un projet qui est pour le moins flou. Une motion qui avait été préparée pour le Conseil municipal de Nevers n'a même pas été portée au vote. Les politiques et même l'Etat, car on voit que la DIRRECTE n'a pas répondu à des sollicitations, ne font pas le maximum pour lutter contre de telles décisions. Politiquement, cette question doit être abordée à bras le corps, et on n'est pas au bout de nos peines, chez Aisan et ailleurs, avec d'autres entreprises dans la Nièvre qui vont être touchées par des baisses d'effectifs.

Sur les 55 emplois, certes il y a eu 5 emplois gagnés, mais il ne faut pas passer sous silence les emplois induits, les emplois des transporteurs, de tous les intervenants de l'entreprise, qui sont nombreux. Il y a moins d'un an, il y avait 70 postes d'intérimaires supprimés.

Merci de soutenir la motion qui vous sera proposée.

M. le Président : Avez-vous des questions ? Le PSE tel qu'il est fait risque de mettre l'entreprise Aisan en dessous des 50 emplois, ce qui veut dire qu'il y a un risque pour les 50 qui restent de ne plus pouvoir bénéficier du PSE si jamais, dans les six mois ou dans l'année, l'entreprise ferme définitivement. C'est de très mauvaise méthode. Les salariés qui resteront auront le risque de passer sous le régime commun.

M. Longueville : Entre temps, des choses se sont passées. Il y a eu notamment une dernière réunion de négociation dans le cadre du PSE le 11 décembre. Dans cette négociation, qui a été assez dure, on a bien vu qu'Aisan suit son actionnaire principal qui est Toyota, mais on a réussi à obtenir un effectif au-delà du seuil de 50 salariés. 52 salariés, c'est 5 emplois, mais il est vrai que cela reste fragile, parce qu'il y aura certainement des départs en retraite. On connaît les postes supprimés, mais on ne connaît pas en revanche les personnes qui vont faire partie de ce PSE. Ces personnels concernés pourraient être très proches de la retraite, et avoir quitté l'entreprise avant un an, et l'on retomberait en dessous du seuil. Nous avons quand même obtenu que, pour éviter cela, les moyens du PSE, qui sont appréciés à hauteur du groupe, soient maintenus pour les employés qui risquent de partir si jamais il y avait des difficultés économiques qui pourraient occasionner d'autres licenciements sur une période de trois ans. Cela nous garantit un pas de plus vers la volonté de réussir le projet qui a été présenté.

M. Herteloup : Y a-t-il des questions à poser sur la problématique de cette entreprise ? Il serait intéressant peut-être de voir comment, à l'échelle du territoire, l'ensemble des intervenants pourraient s'unir dans un même discours pour faire en sorte de soutenir toute cette industrie de notre territoire Nièvre, qui se réduit comme peau de chagrin.

M. le Président : Il est bien évident que le Conseil départemental y est favorable. Nous allons nous retirer pour que les groupes puissent délibérer. Nous vous remercions pour votre intervention.

(Après suspension de séance, et introduction dans la proposition initiale des modifications validées par le Président)

Motion

***« Soutien aux salariés de l'entreprise Aisan Industry France
Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale***

Notre département a perdu 850 emplois industriels ces cinq dernières années. Si on ajoute les 115 salariés de l'entreprise Altifort dont le site de Cosne-sur-Loire est menacé de fermeture, et, dernièrement

l'annonce de la suppression de 55 postes (hors négociations avec les organisations syndicales) inscrite dans le PSE déposé il y a quelques semaines par les responsables de l'entreprise Aisan Industry France de Nevers, c'est plus d'un millier de salariés du secteur industriel que la Nièvre aura perdu.

Il s'agit d'autant de tragédies humaines pour chacune et chacun de ces salarié(e)s, qu'une perte inestimable pour l'activité économique de la Nièvre.

Les conseillers départementaux refusent de simplement constater l'inéluctable déclin de l'emploi industriel sur le bassin de l'agglomération de Nevers depuis quelques années.

Les conseillers départementaux posent ces questions à l'Etat :

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, interpellé en août dernier, sur le dossier Vallourec-Altifort, évoquait le devoir de l'Etat de faire venir de l'activité industrielle sur nos territoires. Un des premiers devoirs de l'Etat est de tout faire pour que l'activité industrielle ne quitte pas nos territoires.

Il ne s'agit pas que de simples questions économiques ou fiscales, d'approche concurrentielle, de marchés mondiaux... et d'incriminer seulement les dirigeants de nos entreprises, et dont les décisions ne dépendent que des humeurs des conseils d'administration de grands groupes industriels, dont la plupart basés à l'étranger.

Parce qu'il s'agit de POLITIQUE ! De visions stratégiques, d'engagements, de choix, de garanties, de régulations... pour que des territoires comme le nôtre, qui ont un solide passé industriel, puissent aussi avoir un avenir.

Car, on voit bien quelles sont les entreprises victimes de ces opérations de démantèlement industriel. Les principales cibles des spéculations sont les petites et moyennes sociétés qui, grâce à leur expérience, leur savoir-faire sans pareil, leur technicité éprouvée, leur performance en matière de recherche et développement et la haute-valeur ajoutée qu'elles apportent sur des gammes de produits très spécifiques, dans certains segments singuliers des marchés internationaux.

L'entreprise Aisan Industry précisément, est dirigée par un consortium japonais, détenu en grande partie par Toyota. Marque qui jongle entre ses filiales, ses sites de production, en République tchèque et en Slovaquie notamment, pour améliorer sans cesse ses marges financières tout en réduisant ses coûts, et dont les bénéfices s'élèvent à plusieurs milliards d'euros, alors que leurs clients sont, et ce n'est pas le moindre de notre paradoxe français, de grands groupes français, comme Renault ou encore PSA.

Combien de temps encore allons-nous devoir assister impuissants à cette désindustrialisation de notre patrimoine, de démantèlement de nos territoires ? Cette désindustrialisation participe de la perte de

notre indépendance économique et commerciale, déstabilise et affaiblit notre tissu industriel de sous-traitance et provoque des ruptures fatales à nos écosystèmes économiques et sociaux, épuisant les plus précieuses de nos ressources, et anéantissant les efforts de développement de nos départements, de nos régions, de notre pays tout entier ?

Les Conseillers départementaux de la Nièvre demandent :

Au ministre de l'Economie et des Finances, de juger de l'opportunité d'un tel PSE et à nous en faire connaître les raisons économiques avancées par le groupe Aisan Industry, ainsi que des efforts déployés par celui-ci pour sauver les emplois.

A l'Etat, de faire en sorte d'abaisser drastiquement le nombre de postes à supprimer annoncés dans le PSE d'Aisan Industry afin que perdure l'activité de l'entreprise. En effet, cette saignée dans l'effectif serait rédhibitoire pour la poursuite de la production et conduirait, à terme, à la fermeture du site de Nevers.

Que l'Etat veille, dans le cadre de l'étude du PSE, à ce que l'actionnaire principal d'Aisan Industry, à savoir le groupe Toyota, ait toute capacité financière pour le plan d'indemnisation et de reclassement des salariés concernés par le PSE.

Qu'en cas de légalité du PSE tel qu'il est déposé, les salariés sous le coup d'une procédure de licenciement, bénéficient des indemnités légales qui leur seraient dues, voire supra-légales, ainsi que d'un projet de reclassement individuel soutenable ainsi que d'un accompagnement social et professionnel digne de ce nom.

Que le PSE dispose des mêmes avantages que celui de 2013, et que les emplois appelés à être préservés, mais qui pourraient, à l'avenir, faire l'objet d'une procédure de licenciement hors PSE, puissent, bénéficier des mêmes mesures, indemnisations, avantages et dispositions mis en place dans le cadre du PSE en cours. »

Motion

**« Charte de bon voisinage : soutien à une agriculture raisonnée
Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, l'Union amicale des maires de la Nièvre, la Fédération des Unions Viticoles du Centre Loire, la Direction départementale des territoires de la Nièvre proposent aux élus du Conseil départemental de co-signer une Charte de bon voisinage, appelant les habitants des territoires à faire preuve de respect et de bienveillance vis-à-vis du monde agricole, notamment dans l'usage raisonné qu'il est censé faire des produits phytopharmaceutiques pour la protection des

cultures. Cette signature doit intervenir demain, mardi 17 décembre 2019.

- Vu le projet de charte de bon voisinage soumis aux élus du Département et la date proposée pour cette signature officielle;

- Considérant que cette charte de bon voisinage appelle à la compréhension mutuelle et au dialogue entre les habitants des territoires ruraux, et notamment les agriculteurs, les élus locaux et les collectivités locales sous l'égide du préfet et qu'elle vise à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités ;

- Considérant que ce texte invite les riverains s'installant dans la Nièvre, à faire les efforts nécessaires pour connaître et respecter les agriculteurs ainsi que leurs activités qui font pleinement partie de la vie rurale ;

Les conseillers départementaux réaffirment :

qu'ils sont très attachés au développement d'une agriculture raisonnée et biologique, et qu'ils agissent dans le cadre de ce soutien ;

que si les habitants se doivent de respecter les activités agricoles et les professionnels qui les exercent, ces derniers se doivent également de respecter le besoin fondamental de sécurité et de tranquillité des riverains ;

qu'ils préféreraient désormais signer des textes qui ont l'aval de toutes les organisations syndicales agricoles, et plus généralement de toutes les organisations professionnelles agricoles du département, au nom de la cohésion professionnelle et territoriale ;

qu'ils adhèrent au principe de précaution, s'agissant de l'usage de produits phytopharmaceutiques en agriculture et qu'ils encouragent la concertation et le dialogue entre les professionnels et la population ;

qu'ils dénoncent d'une façon générale l'agribashing, qui consiste à dénigrer de manière systématique une profession vitale pour la société et, dont le poids, dans la Nièvre, compte de façon essentielle dans l'économie du territoire.

Les conseillers départementaux partagent le souhait d'instaurer de la concertation et du dialogue entre tous les habitants ruraux et de faciliter la résolution à l'amiable des conflits qui peuvent venir à percer.

Ils invitent solennellement les agriculteurs, individuellement et collectivement par le biais de leurs organisations professionnelles, à toujours mieux s'informer et prendre conscience des nécessités de pratiques raisonnées, tendant au maximum vers le mode d'exploitation en agriculture biologique.

Les conseillers départementaux comptent particulièrement sur la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour rester vigilante et exigeante sur la bonne application, par tous les signataires de cette charte de bon voisinage, des engagements énoncés. »

M. le Président :

Je signerai demain cette charte.

Nous aurons une Commission Permanente le 10 février 2020, à 9 h 30.

La Session consacrée au DOB aura lieu le 17 février 2020

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est close à 17 h 03.